

SEANCE DU 21 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes ACIDE-REYNAUD Josiane, RUIZ Nadège, MINGAT Agnès, PETIT Denise, DEMARCQ Valérie
MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, FASS René, LEYGNIER Sylvain, DOUCET Franck, CHARMEIL Sébastien, NEVEJANS Bruno, BARBE Jean-David, ROUDET Didier.

SECRETAIRE : Mme DEMARCQ Valérie

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

Présentation par M. BARBIER, Président de la communauté de communes du Pays de Bièvre Liers du projet de territoire 2008-2014.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de l'aménagement de la traversée du village. Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la D.G.E 2009 pour une 1^{ère} tranche de la traversée du village. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **817 673.00 €HT**. Le conseil municipal confirme ce coût et le plan de financement annexé à la présente délibération et **CHARGE** M. le Maire de **SOLLICITER** une subvention auprès de l'état dans le cadre de la **D.G.E. 2009**.

CONVENTION S.P.A.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la convention simplifiée de fourrière que la commune signe toutes les années avec la S.P.A. avec accueil et garde des animaux. Cette année le taux est fixé à 0.21 €par an et par habitant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire cette convention simplifiée au taux de 0.21 €par an et par habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reconduire la convention simple : 0.21 €par an et par habitant et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention telle que présentée.

ENQUETE PUBLIQUE GAEC DE LA FETA EPANDAGE DES BOUES A BREZINS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une enquête publique est prévue à compter du 26.01.2009 jusqu'au 25.02.2009 ayant pour objet le plan d'épandage des boues issues des effluents d'élevage de l'exploitation du GAEC de la Feta situé sur la commune de Bessins. Le Conseil Municipal demande à ce que les chemins soient mis en état de propreté après épandage et que l'épandage se fasse à l'écart des habitations dans la mesure du possible.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h 45